

## À propos de la réforme du Conseil de sécurité

Maurice Bertrand

Volume 30, numéro 2, 1999

Les puissances majeures et les institutions internationales de sécurité, 1990-1997

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/704035ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/704035ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Résumé de l'article

Une tentative de réforme du Conseil de sécurité se poursuit depuis plus de cinq ans à l'Assemblée générale. Or aucune solution n'a été trouvée afin de résoudre les problèmes de la représentation plus équitable des États et de la sécurité collective. L'article argue que la cause de l'absence de solutions réside dans l'hypocrisie dans laquelle se complaisent les grandes puissances et en particulier les puissances nanties qui n'éprouvent aucune obligation véritable de procéder à une réforme véritable du Conseil de sécurité vu qu'elles ne sont confrontées à aucun danger substantiel éminent. Mais une étude systématique demeure nécessaire afin d'identifier les conditions véritables d'une réforme indispensable.

### Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

### ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Bertrand, M. (1999). À propos de la réforme du Conseil de sécurité. *Études internationales*, 30(2), 413–422. <https://doi.org/10.7202/704035ar>

# ESSAI

## À propos de la réforme du Conseil de sécurité

Maurice BERTRAND\*

*RÉSUMÉ : Une tentative de réforme du Conseil de sécurité se poursuit depuis plus de cinq ans à l'Assemblée générale. Or aucune solution n'a été trouvée afin de résoudre les problèmes de la représentation plus équitable des États et de la sécurité collective. L'article argue que la cause de l'absence de solutions réside dans l'hypocrisie dans laquelle se complaisent les grandes puissances et en particulier les puissances nanties qui n'éprouvent aucune obligation véritable de procéder à une réforme véritable du Conseil de sécurité vu qu'elles ne sont confrontées à aucun danger substantiel éminent. Mais une étude systématique demeure nécessaire afin d'identifier les conditions véritables d'une réforme indispensable.*

*ABSTRACT : An attempt to reform the Security Council is under way since five years at the General Assembly. No solution has been found yet to the problems of a more equitable representation of states at the Council and of the collective security system itself. This article argues that the cause of absence of tangible solutions lies in the outright hypocrisy in which are indulging great powers and more particularly the richer ones. Their lack of interest to undertake any meaningful reform of the Council derives from the fact that they confront no major threat to their national security. But a systematic study of the real issues is still needed in order to pinpoint the real conditions of an indispensable reform.*

Parler de réforme du Conseil de sécurité pourrait être une plaisanterie. Et pourtant ce n'en est pas une. Il est donc nécessaire d'expliquer.

Une tentative de réforme du Conseil de sécurité de l'ONU se poursuit depuis près de cinq ans à l'Assemblée générale. Des diplomates chevronnés, nantis du titre d'ambassadeurs, sont à la recherche d'un accroissement équilibré du nombre des États membres de cet organisme, afin de le rendre plus efficace, en renforçant sa représentativité et sa légitimité. Ceci implique qu'ils croient, au nom des gouvernements qu'ils représentent :

- que le système onusien de « sécurité collective » pourrait utilement fonctionner ;
- que l'on a identifié le défaut majeur de l'institution qui en compromet le fonctionnement normal ;

---

\* Ancien membre du Corps Commun d'inspection des Nations Unies. Est l'auteur de *L'ONU (1995) et La fin de l'ordre militaire (1996)*.

- qu'il est possible de résoudre correctement le problème d'une représentation équilibrée des États dans une instance de cet ordre ;
- que le succès de cette tentative ferait progresser très utilement le maintien de la paix dans le monde.

Or personne ne peut croire sérieusement à aucune de ces hypothèses. Il y a donc des raisons pour que chacun fasse semblant d'y croire. Ce régime d'hypocrisie officielle, consciente, collective, est un problème qui relève de la sociologie politique ou de la discipline des relations internationales, et qui justifie largement l'ampleur d'un projet de recherche qui est ici engagé. Sans préjuger aucunement de ses résultats, qu'il me soit permis d'en proposer une interprétation personnelle.

Il a toujours été nécessaire de mentir, de préférence avec élégance, dans les relations entre États souverains. L'ambassadeur de Norpois, décrit par Marcel Proust, n'est pas une caricature. Il est un type représentatif de la fonction. Il faut donc identifier les causes de cette contrainte d'hypocrisie, et se demander si elles sont éternelles ou au contraire susceptibles d'évolution. On peut aisément diagnostiquer que la première raison qui conduit à l'hypocrisie en matière de relations internationales est le besoin qu'ont les gouvernements de faire croire à l'existence d'un large consensus dans des domaines où les oppositions d'intérêts et de sentiments empêchent tout accord véritable. Il est beaucoup plus facile de souscrire à des principes, qu'il s'agisse de l'amour de la paix, de la lutte contre la pauvreté, du respect des droits de l'homme ou de l'environnement, que de se mettre d'accord sur des mesures précises. La « langue de bois » est d'un usage courant dans les organisations internationales, parce qu'elle offre aux gouvernements et à leurs diplomates la possibilité de se montrer vertueux à peu de frais.

Il n'y a pourtant là aucune fatalité. La vérité pourrait fort bien être dite aujourd'hui, même en matière de sécurité. Le scepticisme s'accroît dans l'opinion à l'égard des grandes déclarations de principe, qui ne sont suivies d'aucun effet. L'hypocrisie est de plus en plus souvent dénoncée, et il devient même possible d'identifier les divers degrés ou les divers types d'hypocrisie. Nous sommes donc dans une situation évolutive, qui progressivement permet aux citoyens de mieux distinguer le vrai du faux, l'affirmation des principes de leur application, le technique de l'idéologique. Ces progrès restent toutefois lents et varient suivant les domaines. Celui de la sécurité à l'échelle nationale et mondiale reste l'un des plus complexes, parce que plusieurs idéologies concourent ici à le maintenir dans l'archaïsme et dans le mensonge.

## **I – Les leçons d'une fausse tentative de réforme**

L'analyse du cas de la tentative de réforme du Conseil de sécurité permet de débroussailler le problème, parce qu'il n'est pas, en l'occurrence, difficile de démontrer la fausseté des idées sur lesquelles tout repose.

Si la majorité des États membre de l'ONU, y inclus les principales grandes puissances, souhaitait véritablement que la réforme envisagée aboutisse, il faudrait résoudre correctement deux problèmes distincts, qui n'ont jusqu'ici reçu de solution. Le premier est celui de la représentation des États, et éventuellement des peuples, dans toute instance ayant quelque degré de supranationalité au plan mondial. Le deuxième est celui de l'instauration d'un véritable système de sécurité collective. Au lieu de tenter de les poser correctement, avant même d'essayer de les résoudre, on se contente de les confondre en laissant croire qu'ils seront ainsi plus facilement résolus.

#### A — Le problème de la représentation des États

Les manuels de droit international exposent généralement que le problème de la représentation des États dans les organisations internationales a reçu plusieurs types de réponses : celle « d'un État-une voix », comme à l'Assemblée générale de l'ONU, (avec éventuellement l'exigence d'une majorité des deux tiers pour certaines questions) et celle du « vote pondéré » qui, comme au FMI et à la Banque mondiale, accorde des droits de vote proportionnels à la puissance financière et au montant des contributions. L'originalité du système du Conseil de sécurité où cinq membres permanents (sur 15 au total) ont un « droit de veto » est ensuite expliquée par l'histoire et par la nature particulière du problème de la sécurité mondiale. En fait, ce genre de description cache le fait que ces diverses formules n'ont rien résolu.

Quel que soit le domaine dans lequel les opinions publiques des divers pays éprouvent, souvent de façon vague, le besoin d'une régulation internationale, et même supranationale, qu'il s'agisse d'environnement, de santé, de population, de respect des droits de l'homme, de lutte contre la drogue ou de sécurité, l'objectif de tout système de prise commune de décision devrait être d'aider à dégager un consensus, et d'en approuver les conséquences d'une façon acceptée et admise comme légitime par tous les participants. Pour qu'un tel système puisse fonctionner, dans une société mondiale inégalitaire, complexe et non intégrée, il faudrait au minimum que :

- tous les États représentés, et notamment les grandes puissances, acceptent de donner à l'institution internationale une délégation de compétence, si minime soit-elle, dans le domaine concerné ;
- les principales grandes puissances, sans exception, ressentent un intérêt réel pour le bon fonctionnement du système de gestion ainsi créé ;
- l'on ait trouvé un mécanisme de représentation équilibrée entre les grands et les petits pays, ce qui ne peut guère être obtenu que par le moyen d'une représentation régionale de ces derniers.

De telles exigences sont encore plus impératives en matière de sécurité, domaine qui touche aux intérêts vitaux de chaque pays. Or aucun des systèmes existants ne répond à ces critères. Le système « un État-une voix » ne peut être pris au sérieux, puisqu'il donne théoriquement une égalité de pouvoir de

décision à Monaco et aux États-Unis d'Amérique, à Sainte-Lucie et à la Chine. Le concept sacré de « souveraineté » n'enlève en rien au ridicule de la situation. Et le résultat obtenu est d'ailleurs exactement le contraire de l'objectif apparemment poursuivi, puisqu'il aboutit à l'ONU, comme chacun sait, à la totale soumission de l'organisation à la politique des seuls États-Unis, (le non-paiement des contributions n'étant qu'un des instruments de la panoplie dont dispose la puissance hégémonique pour y imposer ses vues). Le système du « vote pondéré » produit plus directement encore l'effet de domination hégémonique, étant donné les très grandes inégalités de richesse et de puissance entre les grands pays riches et les pays pauvres. Enfin le système du « droit de veto » des membres permanents du Conseil de sécurité n'a jamais réussi qu'à rendre impossible toute décision de quelque importance pendant toute la guerre froide en raison de l'opposition entre l'URSS et les puissances occidentales, puis à établir la domination des seuls États-Unis, en raison de la faiblesse économique et politique de l'URSS et de la Chine et du désintérêt des Européens.

D'une manière générale, le caractère insoluble de la représentation des États tient :

- à la structure de la société mondiale et à l'extrême inégalité de puissance des États ;
- au nationalisme des politiques étrangères des grandes puissances qui ne souhaitent rien déléguer à une « communauté internationale » jugée irresponsable et indéfinissable ;
- à la très grande dépendance économique et financière de la majorité des petits États.

## B — Le problème de la sécurité collective

Le problème de l'instauration d'un véritable système de sécurité collective n'a jamais reçu de solution correcte. Les raisons en sont d'abord celles même qui viennent d'être citées. Mais en matière de sécurité, la naïveté des solutions proposées s'est encore surajoutée à l'hypocrisie qui règne en cette sorte d'affaires.

Le système de sécurité collective de la SDN puis de l'ONU a en effet été conçu sur la base de deux croyances :

- celle en la supériorité incontestée et incontestable des grandes puissances victorieuses en matière de sagesse et de civilisation ;
- celle de la possibilité d'une alliance militaire éternelle entre tous les pays souverains de la planète afin de résister à toute agression.

Ce système établi en 1945, sur le modèle précédent de 1919, et décrit dans le chapitre VII de la Charte n'a jamais fonctionné ; il est aujourd'hui confronté à une situation entièrement nouvelle, où les risques de conflits entre États, pour lesquels il avait été conçu, sont remplacés par le problème du

développement des guerres civiles dans les pays sous-développés. Après plus de trois quarts de siècle d'expérimentation de ce système, il devrait être parfaitement clair :

- qu'aucun gouvernement ne peut, ni ne veut, mettre en danger la vie de ses soldats si les intérêts vitaux de son pays ne sont pas directement menacés ;
- que les deux seuls cas d'action collective qui ont été patronnés par l'ONU (et non dirigés par elle en vertu des dispositions de la Charte), la guerre de Corée en 1950 et celle du Golfe en 1990, n'ont pu exister que parce que les intérêts vitaux d'une puissance hégémonique étaient concernés ;
- qu'aucune agression d'un pays contre un autre pays, et en particulier celles perpétrées par des membres permanents du Conseil de sécurité (URSS en Hongrie, en Tchécoslovaquie et en Afghanistan ; États-Unis au Guatemala, dans d'autres pays d'Amérique latine et au Viêt-nam ; France en Indochine et en Algérie ...), n'a pu être empêchée par ce moyen ;
- que la conception qu'ont eu les vainqueurs de la Première puis de la Deuxième Guerre mondiale du maintien de l'ordre planétaire existant, sous le nom de « maintien de la paix » par une force militaire constituée par une alliance éternelle entre les vainqueurs (les *four policemen* de Roosevelt qui désignait ainsi les États-Unis, l'URSS, la Grande-Bretagne et la France) est une conception à la fois conservatrice et naïve.

La situation entièrement nouvelle des problèmes de sécurité depuis la fin de la guerre froide rend encore plus inadaptée la formule de sécurité collective onusienne. Les chances de guerres entre États ont pratiquement disparu<sup>1</sup>. L'utilisation de la guerre comme continuation de la politique par d'autres moyens est désormais exclue pour les pays développés. En revanche, on se trouve en présence d'un grand nombre de guerres civiles dans les pays sous-développés et nul ne sait comment y porter remède. Une transformation aussi radicale exigerait des réponses institutionnelles et des méthodes tout à fait nouvelles. Or, l'on continue d'avoir recours à des pratiques traditionnelles parfaitement inadaptées à la solution de ces problèmes. À défaut d'applicabilité du chapitre VII, les espoirs se sont portés sur une utilisation plus active du chapitre VI sur le règlement pacifique des différends, la pratique de la « diplomatie préventive » et l'envoi de forces de « maintien de la paix ». Ces tentatives se sont révélées également inadaptées. Les interventions des casques bleus ont, dans la très grande majorité des cas, échoué. Les exemples de la Somalie, du Rwanda, de l'ex-Yougoslavie en sont les plus clairs et les plus dramatiques. La « diplomatie préventive » est restée davantage un fantasme de diplomates

1. Même si aujourd'hui, on voit apparaître en Afrique un phénomène relativement nouveau d'extension des guerres civiles régionales impliquant plusieurs États.

qu'une technique de quelque valeur. Une stratégie véritable de prévention des conflits exigerait d'autres méthodes et d'autres moyens, et notamment un système de diagnostic des situations préconflituelles et la volonté politique de fournir les ressources nécessaires à des actions économiques et sociales à long terme, seules susceptibles de transformer ces situations.

En définitive, ce que montre ce rapide survol de l'approche onusienne des problèmes de sécurité, c'est que l'archaïsme et l'inadaptation des concepts et des méthodes dont on continue de discuter, alors que leur inefficacité a été amplement démontrée, tend à cacher le refus de poser et de traiter les vrais problèmes.

## II – La mesure du degré d'hypocrisie en matière de sécurité

Si depuis trois quarts de siècle, il n'y avait eu aucun progrès en matière de sécurité internationale, si la manière de poser et de résoudre le problème de l'établissement de la paix n'avait pas fait l'objet d'innovation, on ne pourrait pas parler aussi facilement d'archaïsme et d'hypocrisie. Il pourrait rester entendu que le chemin de la paix est extrêmement difficile et qu'après tout, on fait ce qu'on peut. Mais tel n'est pas le cas.

### A — Une révolution méthodologique

C'est en dehors de l'ONU et par des méthodes tout à fait différentes que des progrès décisifs ont été réalisés. C'est d'abord en Europe que s'est produite une véritable révolution, dont l'importance historique n'a sans doute pas encore été mesurée. Ce continent qui depuis mille ans était en état de guerre permanente entre les divers États qui le composaient, et qui avait été au 20<sup>e</sup> siècle à l'origine des deux guerres mondiales, s'est soudain transformé en une zone de paix permanente et définitive. L'objectif de Jean Monnet était clairement la paix. Ses mémoires en témoignent<sup>2</sup>. Il avait mesuré l'inanité des méthodes de la SDN, reprises par l'ONU. Il a organisé la coopération politique en faisant prendre conscience de la convergence des intérêts économiques. Les projets concrets : Autorité charbon acier, EURATOM, institution d'un marché commun, la politique agricole commune, ont jalonné cette entreprise de transformation progressive des attitudes, des politiques, et des méthodes de relations entre administrations nationales. Les tâtonnements, les improvisations (par exemple, la tentative incontestablement prématurée de création d'une

2. Jean MONNET, *Mémoires*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1977, pp. 405-431. Les premières et les dernières lignes de la déclaration française du 9 mai 1950 relative à la création de la Haute autorité du charbon et de l'acier. « La paix mondiale ne saurait être préservée sans des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent » ... et « cette proposition réalisera les premières assises concrètes d'une fédération européenne indispensable à la préservation de la paix » et le commentaire : « Je demandai que ce passage fût souligné parce qu'il décrivait à la fois la méthode, les moyens et les objectifs désormais indissociables. Le dernier mot était le maître mot : la paix. »

armée européenne), les résistances politiques et psychologiques n'ont pas empêché la marche en avant. La conjoncture politique (opposition Est-Ouest) a sans aucun doute facilité l'entreprise. Le Plan Marshall avait de son côté préparé le terrain en facilitant la coopération. Mais en définitive c'est bien la création d'une nouvelle identité, la transformation de la « représentation » de la scène politique européenne, que les promoteurs du projet ont effectuées. Ils ont ainsi ouvert une voie entièrement nouvelle d'établissement de la paix. Et ils ont réussi. Même si la scène mondiale peut paraître plus complexe aujourd'hui que ne l'était la scène européenne en 1950, nul ne devrait négliger de tenter de transposer à l'échelle planétaire, une méthode dont l'efficacité a été démontrée à l'échelle d'un continent.

C'est d'ailleurs ce qui, *mutatis mutandis*, a été tenté à partir des années 70 avec les expériences de « maîtrise des armements » et surtout avec le processus de la CSCE. C'est sans doute l'exagération même des capacités de destruction qu'a provoquée l'apparition de l'arme nucléaire qui a contraint à réviser la conception clausewitzienne de l'usage de la guerre elle-même à une échelle beaucoup plus large que celle de la seule Europe. Mais c'est bien par la recherche d'une collaboration, en d'autres domaines que la seule sécurité, que le processus d'Helsinki a permis de marquer d'importantes avancées pour une zone s'étendant de l'Amérique du Nord à tous les pays de l'ex-URSS en passant par tous les pays européens. On a traité ici en même temps du respect des droits de l'homme, de coopération économique, de réduction des armements et de mesures de confiance et de sécurité. On a mis au point des méthodes de transparence et de vérification réciproque qui ont créé progressivement la certitude que le recours à la guerre entre pays de la zone concernée devenait à la fois inutile et improbable. Enfin, la transformation de la CSCE en OSCE a permis de tenter ensemble des expériences de prévention des conflits internes dont quelques-unes ont réussi.

Enfin l'exemple le plus récent de l'Afrique du Sud a démontré qu'il était possible, dans un pays en situation préconflictuelle évidente, de faire de la véritable prévention, en renonçant à des conceptions périmées et en renversant la ligne politique d'une minorité dominante.

Il est donc difficile de prétendre qu'il n'y a pas eu d'innovations dans les méthodes de construction de la paix. Ce qui en fait a été découvert et expérimenté c'est que la paix ne s'obtient pas par des artifices juridiques et par l'usage de la menace militaire exercée par les plus forts au nom de leur sagesse supposée, mais par un patient travail de construction d'un consensus, de collaboration dans les domaines les plus divers, et surtout par l'harmonisation progressive des niveaux de vie et des conceptions économiques, sociales et culturelles.

Les conséquences à l'échelle de la planète devraient aisément en être déduites. S'il y avait une véritable volonté de construire la paix mondiale, on pourrait, il faudrait :



- persévérer dans les voies qui ont déjà donné des résultats : réduire les armements nucléaires et conventionnels, développer les Mesures de confiance et de Sécurité dans toutes les régions du monde, établir des organisations régionales de sécurité du type OSCE en Asie, en Méditerranée, en Amérique latine ;
- contrôler le commerce des armes et l'interdire dans toute la mesure du possible, reconverter les industries d'armement, interdire certaines armes ... ;
- poser sérieusement le problème de la prévention des conflits et de la mobilisation des ressources nécessaires à cette fin, ce qui signifierait : étude et diagnostic des situations préconflituelles longtemps à l'avance, affectation de ressources importantes au traitement de ces situations ;
- prendre au sérieux le problème de l'établissement d'un consensus et d'une approche commune du problème au plan mondial, ne pas séparer les institutions de sécurité et les institutions économiques et sociales. À cette fin, il faudrait mettre en chantier une réforme profonde des institutions mondiales existantes, par exemple en transformant le Groupe des 7/8 en G15 ou 18, en y incluant les grands pays sous-développés, en instituant une représentation régionale des pays plus petits, en dotant cette institution d'un secrétariat et en lui subordonnant les activités revues et corrigées de l'ensemble des organisations mondiales ;
- lutter enfin avec plus d'énergie contre la corruption et les violations des droits de l'homme, en établissant et en dotant de moyens d'action des cours criminelles internationales.

## B — La non acceptation des nouvelles méthodes

Force est de constater que telle n'est pas l'orientation des politiques suivies. Les politiques étrangères et militaires des principales grandes puissances, sous le leadership américain, ne sont aucunement conduites en s'inspirant de cette nouvelle approche. Au contraire, il n'est donné aujourd'hui aucune suite aux efforts de réduction négociée des armements qui avaient permis d'obtenir quelques résultats entre 1987 et 1990. Le traité START II qui réduisait de moitié le nombre des têtes nucléaires n'est encore ratifié ni appliqué. On maintient des forces armées d'une importance sans commune mesure avec les menaces existantes et non adaptées aux besoins existants. Les recherches pour la conception et la fabrication d'armes de plus en plus sophistiquées continuent. Au lieu de renforcer la coopération au sein de l'OSCE, c'est l'élargissement de l'Alliance atlantique qui est à l'ordre du jour, même en l'absence de tout ennemi éventuel. Ce sont des considérations de politique intérieure américaine qui dictent cette politique d'intégration militaire des anciens pays de l'Europe de l'Est, au risque de recréer en Russie des sentiments de frustration et d'inquiétude qui pourraient favoriser dans ce pays les partis nationalistes et agressifs. Le maintien de la paix continue d'être conçu sous la forme d'inter-

ventions militaires dans les pays où sévissent des guerres civiles, mais l'incapacité d'identification des agresseurs, la peur de mettre en danger la vie des soldats, et l'absence de véritable volonté politique s'allient pour que finalement ces interventions aux effets douteux soient toujours évitées. Le commerce des armes demeure actif et les industries d'armement se modernisent. On ne craint pas les contradictions pourtant évidentes entre l'absence d'ennemi et le maintien d'armées très puissantes, entre les doctrines d'intervention et le refus d'intervenir, même dans les cas où l'agresseur est clairement identifiable, entre la croyance en l'ONU et le mépris ouvert dans lequel elle est tenue. La confusion règne, mais nul ne semble s'en émouvoir.

### C — L'explication du maintien de l'hypocrisie

Ce maintien officiel de l'hypocrisie dans les relations internationales ne peut s'expliquer que par la profonde indifférence de la classe politique et de l'opinion, dans les pays développés, à l'égard du problème de la paix. Indifférence qui est justement due au fait que les pays riches aujourd'hui vivent en paix et que toute menace a disparu de leur horizon. L'insécurité et la guerre ne concernent plus désormais (à de rares exceptions près, comme Israël, l'Irlande du Nord et le pays basque espagnol) que les pays sous-développés. Comme le rappelle le livre blanc français de 1994, « pour la première fois de son histoire, la France n'a plus de menaces auprès de ses frontières ». Elle n'est pas seule dans ce cas. C'est la situation, tout à fait nouvelle en effet, de tous les pays industrialisés. Le sentiment de supériorité des citoyens de ces pays ne peut que s'en trouver conforté. Les risques que leur font courir les guerres civiles en Afrique, en Amérique latine ou dans les pays issus de la partition de l'URSS ne leur paraissent pas considérables, sauf exception, quand le ravitaillement en matières premières comme le pétrole pourrait être compromis. Le problème de la paix dans le monde relève maintenant de la compassion : ce n'est pas le sentiment qui importe le plus dans la définition des politiques étrangères.

Ce sont au contraire les considérations de politique intérieure aux États-Unis, en Europe ou au Japon qui inspirent les politiques étrangères de ces pays. Leurs classes politiques se maintiennent au pouvoir en fonction des réponses apportées aux problèmes internes. Le gouvernement des États-Unis doit songer aux exigences sentimentales des diverses catégories d'Américains originaires du Moyen-Orient ou d'Europe. Il satisfait aux besoins de prestige que fournit à ses électeurs l'idée du « leadership » américain, en maintenant et en montrant une énorme force militaire qui n'est pas utilisée pour satisfaire à la nouvelle exigence du « zéro mort ». Les Européens sont préoccupés par la construction de l'Europe et n'ont guère le temps de songer à la planète. Ils restent dans l'incertitude au sujet de leur « Politique étrangère et de sécurité commune », qu'ils n'arrivent pas à définir. Ce sont les problèmes économiques et sociaux qui demeurent pour tous les plus importants et l'opinion, dans les pays riches, accepte volontiers une étrange mixture de plusieurs idéologies : la doctrine néo-libérale dominante, les divers nationalismes, la conviction de la

supériorité occidentale, le « réalisme » qui justifie que l'on ne s'occupe que des intérêts les plus immédiats.

La survivance de concepts périmés, mais idéologiquement rassurants : « souveraineté absolue », « sécurité collective » sur le modèle onusien, « défense nationale », « diplomatie préventive », dispense de voir les vrais problèmes. Le phénomène de la mondialisation, devenu évident sur le plan économique, demande qu'une réponse politique lui soit rapportée, mais celle-ci risque de se faire attendre encore longtemps ; la « culture de satisfaction<sup>3</sup> » des pays riches n'en éprouve aucunement le besoin.

### **Les chances de la raison**

Le paysage de la planète en matière de guerre et de paix s'est incontestablement transformé d'une façon révolutionnaire au cours du 20<sup>e</sup> siècle. On est passé d'un monde où les dissensions entre pays européens déclenchaient des guerres mondiales, à un monde où la paix est définitivement installée en Europe, et où la guerre est devenue très improbable entre pays de la zone OSCE et entre pays développés en général. L'insécurité demeure en revanche dans les zones pauvres de la planète où se développent de façon continue des guerres civiles et des conflits régionaux.

Déterminer si des travaux académiques du genre qui sont entrepris dans le présent projet peuvent avoir quelque influence sur les politiques des gouvernements, et offrir une chance de franchir une troisième et dernière étape dans la marche vers l'établissement de la paix qui a commencé dans la deuxième moitié du 20<sup>e</sup> siècle, est une question qui mérite examen. L'hypothèse est que les recherches universitaires sont conduites sur des bases rationnelles et qu'elles mettront donc en évidence l'absence de rationalité des politiques actuellement suivies. Il est donc légitime de se demander si elles ont quelque chance de modifier progressivement la perception de ces problèmes par la classe politique et l'opinion.

Il est probable que le chemin sera long. Comme nous l'avons vu, le succès même de l'établissement d'une zone de paix entre pays riches compromet les chances d'une dernière étape qui concerne le monde pauvre. Ce n'est certainement pas une raison pour renoncer aux analyses critiques et aux suggestions concernant les petits pas qui pourraient être faits dans la bonne direction. L'unification de la planète s'effectue à des vitesses différentes en matière économique, sociale et politique. Il est fondamental qu'il soit inlassablement expliqué que ces trois domaines sont indissociables. C'est incontestablement au sujet des problèmes de sécurité que le travail de démystification reste le plus difficile, mais il est le plus important.

---

3. John K. GALBRAITH, *The Culture of Contentment*, Boston, Houghton Mifflin, 1992.